

# «Indicateurs de qualité et efficacité de l'exécution»

François Paychère

Président du GROUPE QUALITÉ (GT-QUAL/CEPEJ)

Strasbourg, 10 décembre 2014

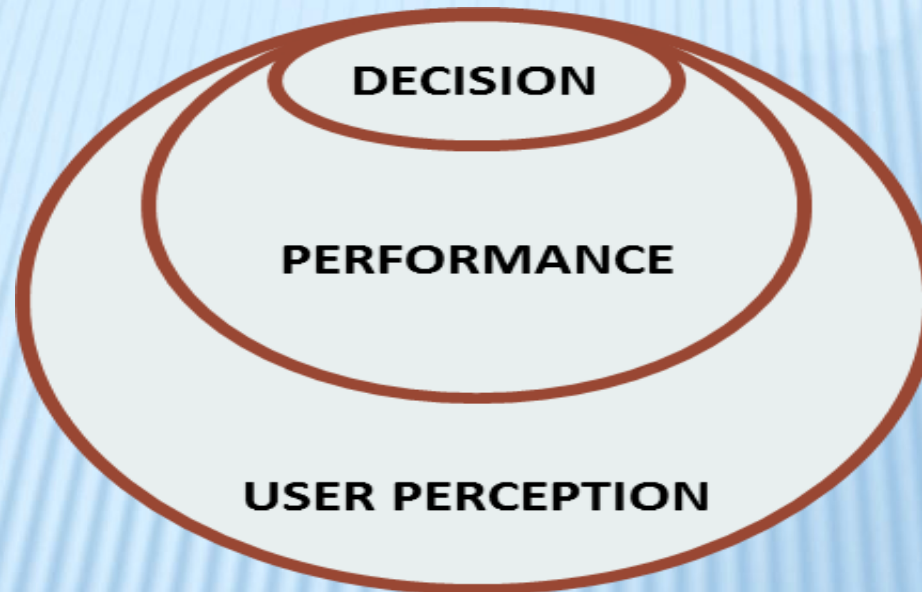
---

- I. LA QUALITÉ DE LA JUSTICE : UNE NOTION À DÉFINIR ?
  - II. QUELQUES PISTES DANS LA CHECK-LISTE « QUALITÉ » DE LA CEPEJ
  - III. VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'EXÉCUTION
- CONCLUSION
-

# I. LA QUALITÉ DE LA JUSTICE : UNE NOTION À DÉFINIR ?

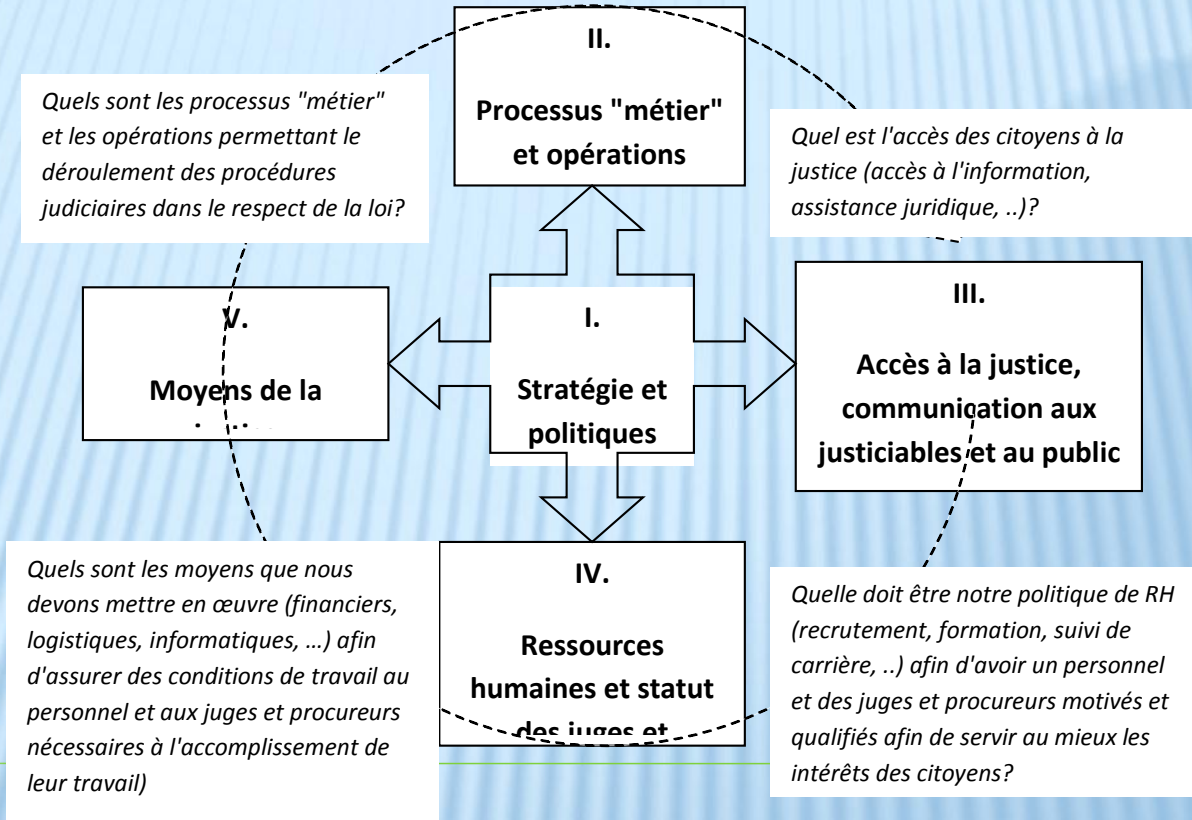
---

# I. LA QUALITÉ DE LA JUSTICE : UNE NOTION À DÉFINIR ?



## II. QUELQUES PISTES DANS LA CHECK-LISTE « QUALITÉ » DE LA CEPEJ

---



<i>Les grands axes du fonctionnement de la justice</i>	<i>E</i>	<i>R</i>	<i>T</i>	<i>J</i>	<i>n.a</i>
<b>I. STRATEGIE ET POLITIQUE</b>					
<b>I.1. Organisation et politiques judiciaires</b>					
1. Existe-t-il une autorité publique (Ministère de la Justice ou Haut Conseil de la Justice) chargée de préparer les politiques générales et les documents stratégiques relatifs à l'organisation judiciaire ?	x				
2. Existe-t-il une loi sur les tribunaux ou sur l'organisation des tribunaux ?		x			

## **II. PROCESSUS METIER ET OPERATIONS**

### **II.1. Législation**

### **II.2. Procédures dans les tribunaux**

### **II.3. Sécurité juridique**

### **II.4. Gestion des affaires**

### **II.5. Gestion des audiences**

### **II.6. Gestion des délais**



<b>II.7. Exécution des décisions judiciaires</b>					
1.	Existe-t-il une politique relative à l'exécution des décisions judiciaires ?				
1.	Existe-t-il un système de notification des décisions judiciaires ?				
1.	Existe-t-il un délai maximum entre le moment où la décision judiciaire a été rendue et le moment où elle est notifiée aux parties ?				
1.	Les délais entre l'élaboration de la décision finale et son exécution est-il contrôlé périodiquement ?				
1.	Si l'exécution des décisions est confiée aux membres d'une profession libérale spécifique (huissiers, etc.) sont-ils soumis au contrôle des autorités judiciaires ?				

# RAPPORT SUR LES SYSTÈMES JUDICIAIRES EUROPÉENS Éd 2014 (2012): EFFICACITÉ ET QUALITÉ DE LA JUSTICE

## 13.1.2 Efficacité des services d'exécution

### L'existence de normes de qualité

Figure 13.7 Normes de qualité formulées pour les agents d'exécution (Q179)

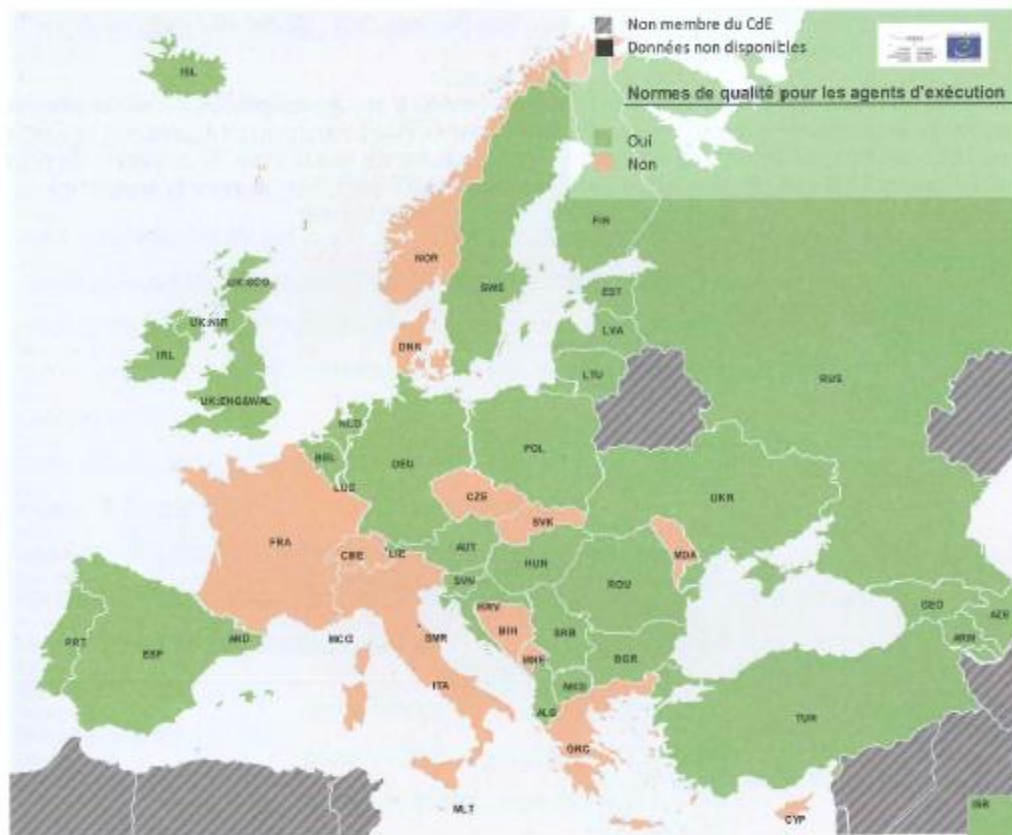


Tableau 13.16 Délai estimé de notification d'une décision de justice concernant le recouvrement d'une créance à une personne domiciliée dans la ville où siège la juridiction (Q186)

Etats / entités	Entre 1 et 5 jours	Entre 6 et 10 jours	Entre 11 et 30 jours	Plus de 30 jours
Albanie				
Andorre				
Arménie				
Autriche				
Azerbaïdjan				
Belgique				
Bosnie-Herzégovine				
Bulgarie				
Croatie				
Chypre				
République Tchèque				
Danemark				
Estonie				
Finlande				
France				
Géorgie				
Allemagne				
Grèce				
Hongrie				
Irlande				
Irlande				
Italie				
Lettonie				
Lituanie				
Luxembourg				
Malte				
République de Moldova				
Monaco				
Monténégro				
Pays-Bas				
Norvège				
Pologne				
Portugal				
Roumanie				
Fédération de Russie				
Serbie				
Slovaquie				
Slovénie				
Espagne				
Suède				
Suisse				
ERYMaédoine				
Turquie				
Ukraine				
RU: Angleterre et Pays de Galles				
RU: Irlande du Nord				
RU: Ecosse				
Oui	19	10	6	1
Non	17	26	30	35
Non disponible (NA)	9	9	9	9
Non applicable (NAP)	2	2	2	2
Israël				

cepej

European Commission for the Efficiency of Justice

Commission européenne pour l'efficacité de la justice



# COMMENT DÉVELOPPER L'APPROCHE QUALITÉ EN MATIÈRE D'EXÉCUTION ?

## Le rôle des bonnes pratiques...

---

## CONCLUSION

*Merci de votre attention...*

